

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 novembre 2024

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Absents représentés : Marie-Odile LAFFONT, Eric PIZOT, Christian TOMAS

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

Le relevé de décisions du conseil municipal du 6 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1-Fixation des tarifs 2025

Monsieur le Maire propose de valider les différents tarifs concernant :

- les loyers des appartements communaux seront augmentés de 2,47% (indice de référence des loyers INSEE du 3eme trimestre 2024) à compter de 01 janvier 2025.
- le tarif des repas cantine scolaire sera augmenté à partir du 1 janvier 2025 en application de la revalorisation effectuée par notre fournisseur, la Maison de Retraite.

Tous les autres tarifs restent inchangés :

- Location de la salle polyvalente et salle des voûtes
- Salles d'activités
- Terrasses des bars
- Droits de place au marché
- Concessions cimetière
- Local commercial
- Garages communaux
- Gîtes
- Prêt du matériel communal

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité des présents et représentés.

2-Crue d'octobre : demande de subvention pour les travaux de remise en état du plan d'eau et autres ouvrages non assurables de la commune.

Monsieur le Maire fait part au conseil du classement de notre commune en catastrophe naturelle. Ceci nous permet de solliciter la Dotation de Solidarité de l'Etat. Le dossier doit être déposé dans un délai de deux mois suivant l'intempérie pour prétendre aux aides pour la remise en état de notre plan d'eau, ponts et divers autres ouvrages....

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités pour la demande d'aide.

3-Approbation de la convention entre la commune et l'OGEC Ecole privée St Joseph pour la mise en place d'une participation des deux parties aux trajets des enfants entre l'école et la cantine.

Monsieur le Maire, après lecture du projet de convention, validé par l'OGEC Ecole St Joseph, concernant la mise en place d'une participation des deux parties au trajet à pied et accompagnement des enfants de l'école St Joseph à la cantine (aller et retour), demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

La convention prend effet à compter du 2 septembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025. Elle sera reconduite tacitement par année scolaire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité des présents et représentés.

4-Amicale des pompiers : subvention exceptionnelle pour l'animation musicale du bal du 14 juillet 2024 .

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de l'Amicale des sapeurs-pompiers qui a pris en charge les frais de 1300€ pour l'animation musicale du bal du 14 juillet 2024.

Pour faire suite à leur demande, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés.

5- Convention pour mise à disposition d'un local de rangement à la nouvelle école pour l'Amicale Laïque.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'Amicale Laïque pour l'occupation de la salle qui lui est attribuée à la nouvelle école pour le rangement de son matériel.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

6- Dons de Monsieur Guillaume BRUERE en faveur de l'école publique (guitare, violon, trottinette)

Monsieur le Maire propose d'accepter ces dons.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

7-Régularisation cadastrale voirie Crezenoux le Bas.

Monsieur le Maire explique que lors de l'élargissement de la voie communale de Crezenoux le Bas, des propriétaires riverains ont cédé une bande de leur terrain. Les documents d'arpentage ont été réalisés et signés mais la mutation de propriété n'a pas été faite.

Monsieur le Maire propose de contacter le notaire pour la régularisation de ces mutations.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

8- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la commission PLUi de Val'Eyrieux.

Pour la réalisation du PLUi deux représentants doivent être élus pour représenter la commune : Deux candidats se sont proposés : Bruno CLAUZIER comme titulaire et Jonas NOYER en tant que suppléant.

Ces deux représentants sont élus à l'unanimité.

9-Motion de soutien à Radio des Boutières (RDB)

Suite au courrier de RDB du 16 octobre 2024, expliquant que la proposition de loi de finances 2025 prévoit une réduction de plus de 30% du fonds de soutien à l'expression radiophonique. Cette diminution menace directement la pérennité des radios associatives. RDB sollicite la municipalité pour une motion de soutien aux amendements visant à annuler cette réduction.

Monsieur le Maire propose de soutenir notre radio locale et le conseil approuve à l'unanimité.

10- Communications

-L'ONF gestionnaire de la forêt communale a procédé à une vente d'un lot de bois pour un montant total de 81 444€. Le paiement sera effectué en quatre versements de septembre 2024 à mai 2025.

-La contribution de la commune au budget du SDIS de l'Ardèche s'élèvera au titre de l'exercice 2025 à 26 063€ (soit 19,45€ x 1340 habitants).

-L'animation musicale de l'Ardéchoise a été assurée par Monsieur Rémi GOURJON, le montant de sa prestation s'élève à 100€.

- En remerciement de la subvention exceptionnelle allouée par la commune à l'occasion de la journée anniversaire des 90 ans du club USSM , celui-ci invite la municipalité à une soirée festive organisée le 07 décembre 2024 à la salle polyvalente.

Fin de la séance à 19h40